



Thierry Quéту, secrétaire régional FSU Hauts-de-France

A Monsieur le Président de la région Hauts-de-France

Le 6 mai 2020

Objet : Conditions sanitaires de réouverture des lycées et établissements dépendants de la région Hauts-de-France

Monsieur le Président,

Le président de la République a fait le choix du 11 mai comme date de sortie progressive du confinement et de réouverture des établissements scolaires. En dépit des recommandations du Comité scientifique, cette date a été imposée par le Ministre de l'Éducation et notre région est passée en zone orange le mardi 5 mai, préfiguration à une réouverture des collèges de notre région à partir du 18 mai. Cette réouverture aura des implications sur un certain nombre d'établissements comme les cités scolaires

Tout particulièrement attachée au Service public d'éducation, la FSU a agi tout au long de cette crise sanitaire pour que l'École continue de jouer pleinement son rôle auprès des jeunes et de leurs familles.

Mais aujourd'hui, nous avons les plus sérieuses inquiétudes sur les conditions effectives de la reprise des activités scolaires, en premier lieu s'agissant de la santé et de la sécurité de tous, mais également s'agissant des conditions d'exercice auxquelles les personnels enseignants et non enseignants vont se trouver confronter dans les établissements.

Les collectivités territoriales et les représentants de l'État, dans le respect de leurs compétences respectives et de celles des EPLE, ont la responsabilité de faire savoir si elles sont en capacité de mettre en œuvre le protocole sanitaire décidé par l'État et de le renforcer là où la situation locale l'exige. Il ne serait pas acceptable de faire porter cette responsabilité aux chefs d'établissements et aux gestionnaires des EPLE. La FSU refuse qu'à partir du 11 mai, les personnels (agents territoriaux, enseignants, conseillers d'éducation, AED, AESH, administratifs, de santé scolaire, ...) se retrouvent mis en demeure d'arbitrer entre l'impératif de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres et leurs missions de service public.

Depuis la publication du protocole sanitaire national, le cadre de travail pour les établissements est défini et l'organisation du déconfinement se traduit par un énorme travail de préparation sur le terrain et de nombreuses questions pour envisager la réouverture des établissements. Un certain nombre de préalables sanitaires sont en effet indispensables pour assurer la protection des élèves, des personnels et garantir celle des familles.

Pour la FSU, les personnels des établissements scolaires doivent être informés des dispositions qui seront prises avant la réouverture des établissements, par la tenue des CHS et des CA. Deux phases sont à prévoir : une pour l'accueil des personnels agents territoriaux, enseignants, conseillers d'éducation, AED, AESH, administratifs, de santé scolaire, ... et une seconde phase correspondant à l'accueil des élèves, de leurs familles et des visiteurs.

L'employeur est responsable des mesures sanitaires pour ses salariés mais les établissements scolaires sont des communautés éducatives où plusieurs employeurs (la Région et l'État) interviennent. De plus, les établissements accueillent du public : les élèves et leurs familles. Les conditions non respectées pour les uns auront des implications pour les autres.

Si toutes les garanties ne devaient pas être réunies, la FSU prendra toutes les décisions nécessaires pour protéger les personnels.

Nous vous remercions par avance des réponses que vous voudrez bien apporter aux questions suivantes :

Le transport scolaire : il est de la compétence du Conseil régional.

- Sera-t-il assuré et si oui, avec quelles modalités de fonctionnement ?
- Qu'est-il prévu pour respecter les distances et les mesures sanitaires dans les bus et lors des montées à proximité des établissements ?
- Qu'est-il envisagé pour les élèves transportés en transports scolaires qui n'auraient pas de masques ?
- Quand la plupart des élèves reviendront, un doublement des bus est-il prévu ?

Les agents territoriaux :

- quelle est la proportion d'agents d'entretien effectivement disponibles pour assurer la désinfection et la préparation des locaux en amont de toute réouverture au public et aux autres personnels ? Compte tenu de l'âge et des pathologies diverses, il semble s'avérer que nombre de personnels ne pourront être présents.
- Envisagez-vous des recrutements de personnels d'entretien pour pallier ce manque ?
- Envisagez -vous des recrutements pour permettre le respect des conditions de désinfection des locaux et du matériel relevant du protocole national ? (Nettoyage spécifique de tous les sols au moins une fois par jour, nettoyage pluri-quotidien des surfaces, objets, mobilier, points de contact, sanitaires, matériel et outils pédagogiques etc...)
- Envisagez-vous une formation spécifique des agents d'entretien, compte tenu des risques encourus (cf Enquête de Crépy en Valois) ?
- Envisagez-vous des vêtements de protection et des outils supplémentaires de protection (visières, gants etc...) pour les agents?
- Selon quels critères sont calculées les quantités de gel hydro-alcoolique, de savon, de lingettes désinfectantes, de gants etc... pour les élèves et les personnels ?
- De nombreux établissements ont peu de points d'eau et en tout état de cause un nombre de points extrêmement inférieur aux besoins ? Qu'envisagez-vous pour pallier ce manque ?
- Qui plus est, dans nombre d'établissements, les sanitaires sont fermés la plupart du temps : quelle organisation prévoyez-vous ?
- A compter de quelle date, les produits sanitaires seront disponibles en quantité suffisante dans chaque établissement ?
- Quels masques et combien par agent et par jour seront disponibles ? A compter de quelle date ?
- Quels masques et combien par jour pour les infirmiers/ infirmières , médecins scolaires et AS ? Quelles protections supplémentaires ?
- Quels masques pour élèves (le cas échéant les parents) reçus par les personnels infirmiers ou AS ?
- Que prévoyez-vous pour l'aménagement des locaux d'infirmerie et d'AS , souvent très exigus ?
- Les salles des établissements disposent de poubelles ouvertes constituant un risque sanitaire. Avez-vous prévu des poubelles à pédale de qualité pour chaque espace utilisé ?
- Un certain nombre de salles dans les établissements n'ont pas de fenêtres ou ont des fenêtres condamnées et sont donc impropres à toute utilisation : quelles mesures envisagez-vous pour garantir le respect de cette consigne ?
- La même question se pose pour les salles de sports qui sont des milieux fermés où la pratique du sport est proscrite par le ministère des sports et par les protocoles Éducation nationale.
- Qu'en est-il des espaces sportifs extérieurs loués par la région ou mis à disposition ?
- Quelle est la proportion d'agents de restauration effectivement disponibles ? Avez-vous prévu des recrutements ainsi qu'une formation spécifique ?
- Quelles sont les pistes envisagées si, ici ou là, les conditions sanitaires de préparation et de restauration elles-mêmes sont réunies ?
- Quelle gestion du matériel de service (plateaux, couverts, pichets d'eau, fontaines à eau...) ?
- Qu'est-il prévu pour la protection des agents de restauration chargés de la vaisselle, des poubelles alimentaires, du nettoyage des locaux, du mobilier ?
- Envisagez-vous des vêtements de protection ou a minima des équipements supplémentaires afin que le nettoyage soit fait aussi fréquemment que nécessaire ?
- Quelles dispositions si ces conditions ne sont pas réunies ?
- A partir de quelle date, les établissements disposeront-ils du matériel lourd de signalétique et d'organisation des flux (barrières, panneaux...) ? Il n'est par ailleurs pas certain que les établissements disposent du petit matériel de marquage (rubalise , produits de marquage au sol et de fléchage) en quantité suffisante et dans des délais courts.
- Envisagez-vous la réouverture des internats existants ?
- Envisagez -vous l'installation de parois de plexiglass pour les personnels en contact- même limité selon le protocole) avec le public (agent d'accueil, intendance, AS...) ou pour les bureaux de la vie scolaire ?
- Quelles mesures spécifiques envisagez-vous pour un éventuel fonctionnement des CDI ?
- Quels personnels sont prévus pour accueillir des élèves ayant une plage libre entre deux cours, sachant que les permanences sont inexistantes ou très limitées dans les lycées ?
- Quelles préconisations sont envisagées pour les téléphones portables, véritables nids à virus ?

Abords des établissements :

- Est-il prévu un dispositif pour empêcher les rassemblements devant les établissements lors des arrivées, des départs et des pauses, en particulier celles pour la cigarette ?

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre attachement au Service Public d'Éducation.

Thierry Quéту
secrétaire régional FSU Hauts-de-France

